

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 29 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le vingt neuf du mois de avril à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux avril deux mille vingt-deux, s'est réuni Salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

3 MAI 2022

Déposée en  
Préfecture le

3 MAI 2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

### Etaient excusé(e)s

Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Didier SARDA

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE FINANCIÈRE À IRA 3F POUR 5 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À GROISY - OPÉRATION "L'ORÉE DU PARMELAN"**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n°D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 10 juin 2021 portant agrément pour la construction de 5 logements locatifs aidés au bénéfice de la SA d'HLM IRA-3F ;

Route des Aires à Groisy, la SA d'HLM IRA 3F s'est portée acquéreur en vente en état futur d'achèvement de 5 logements dans une opération d'ensemble comprenant 19 logements. Ces 5 logements locatifs aidés (2 PLAI, 2 PLUS et 1 PLS) seront composés de 2 T2, 1 T3 et 2 T4. Chacun bénéficiera d'un balcon et d'une place de stationnement.

Par délibération du 11 octobre 2021, la Commune de Groisy s'est engagée à apporter une subvention de 26.857 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (10 juin 2021),

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à IRA-3F une aide financière de 26.857 € correspondant à :

- 120 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLAI, soit 13.932 €,
- 70 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLUS, soit 11.578 €,
- 30 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLS, soit 1.347 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 13.429 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 13.428 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.